



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

Tél : 04.50.43.01.67

Fax : 04.50.43.14.24

[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 février 2019**  
**Compte rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents** : Régis FORESTIER, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Chantal LELEU, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT

**Excusés** : Delphine CAPRI, Gérard GUDEFIN, Eric MEYNET, Anne PISSARD-MAILLET

**Absents** : Nathalie GONCALVES, Arnaud MAGREZ

Sophie CURDY a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, d'un agent communal, à la SPL La Ramaz pour assurer la gestion du parking de Sommand durant la saison d'hiver. La SPL La Ramaz remboursera à la Commune le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent au prorata du temps de mise à disposition et les frais de carburant.
- 2) Il approuve la convention avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme qu'il convient de mettre à jour. La participation financière sera calculée selon le coût effectif du service. La Communauté de Communes prendra à sa charge 50% du coût du service ainsi que 20 équivalents permis de construire par commune par an.
- 3) Il accepte la proposition du bureau d'études Christophe DEVOUASSOUX afin d'assister la commune dans sa défense suite à la requête déposée au Tribunal Administratif de Grenoble par M. Georges-Daniel MARILLIA concernant un certificat d'urbanisme.
- 4) Il décide pour 2019 de laisser inchangé le montant de la participation financière annuelle des familles pour les transports scolaires, à savoir : 69 € pour un enfant, 58 € pour le deuxième et 49 € pour le troisième.
- 5) Il accepte la mise en place d'un système d'alerte à la population proposé par CII télécom afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, pour un coût de mise en service de 665,00 € HT et un abonnement mensuel de 700,00 € HT avec un engagement de 3ans.
- 6) Il décide de ne pas donner suite à une demande de subvention de l'Ensemble Scolaire Assomption Mont-Blanc.
- 7) Il décide de ne pas donner suite à une demande de subvention du Centre Technique du Mont-Blanc à Sallanches pour un voyage scolaire.
- 8) Il décide de ne pas donner suite à une demande de la Maison Familiale de Bonne sollicitant une subvention pour leur établissement.

- 9) Il décide d'allouer une subvention de 1000 € à la section UNC ALPES MIEUSSY pour l'organisation d'un voyage à VERDUN les 25, 26 et 27 juin 2019 avec les élèves de CM1 de MIEUSSY.
- 10) Il accepte la demande de branchement d'eau au réseau communal présentée par M et Mme PELLIER CUIT Mickaël et Audrey à IVORAY.
- 11) Il autorise le Maire à signer la lettre de commande avec la SARL PROFILS ETUDES reçues dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux relatifs au pont traversant le ruisseau dit « du creux de Matringes ». Le montant des honoraires s'élève à 13 900 € HT soit 16 680 € TTC.

Le Maire,  
Régis FORESTIER

